

DELIBERATION PORTANT SUR LA CAPACITE D'ACCUEIL EN 1^{ERE} ANNEE DU 2ND CYCLE DES ETUDES DE MEDECINE
(DFASM1) POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 03 FEVRIER 2026,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création
de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 29 à 31 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias
BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

de fixer la capacité d'accueil en première année du second cycle des études de Médecine (DFASM1), hors
redoublements, à 255 inscrits pour l'année universitaire 2026-2027.

Membres en exercice : 42

Votes : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Le Président de l'Université Clermont Auvergne
Mathias BERNARD

 

Le 10 février 2026